

27 février 2020

**LEGAL & GENERAL UCITS ETF PUBLIC LIMITED COMPANY**

**RÉSULTATS DE L'ASSEMBLÉE CONSACRÉE AU CONCORDAT ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

Suite à la Circulaire remise aux Actionnaires le 4 février 2020 (la « **Circulaire** »), les Administrateurs souhaitent informer les Actionnaires des résultats de l'Assemblée consacrée au Concordat et de l'Assemblée générale des actionnaires, telles que définies dans la Circulaire. Les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis dans le présent document revêtent la signification qui leur est attribuée dans la Circulaire.

**Résultats de l'Assemblée consacrée au Concordat**

L'Assemblée consacrée au Concordat était convoquée le 27 février 2020 afin d'examiner et de voter le Concordat en vertu d'une Ordonnance de la Haute Cour de justice de la République d'Irlande datée du 3 février 2020.

La résolution proposée lors de l'Assemblée consacrée au Concordat a été approuvée par la majorité requise des Actionnaires du Concordat présents et votant soit en personne soit par procuration lors de l'Assemblée consacrée au Concordat.

**Résultats de l'Assemblée générale des actionnaires**

Une Assemblée générale des actionnaires était également convoquée le 27 février 2020 afin d'examiner et d'approuver le Concordat ainsi qu'un certain nombre de mises à jour de l'Acte constitutif de la Société.

Les résolutions proposées lors de l'Assemblée générale des actionnaires ont été approuvées par la majorité requise des Actionnaires présents et votant soit en personne soit par procuration lors de l'Assemblée générale des actionnaires.

**Mise en œuvre du Concordat et transition vers le Modèle DCTI**

La mise en œuvre du Concordat est conditionnée à l'approbation du Concordat par la Haute Cour de justice d'Irlande (avec ou sans modifications) en vertu de l'alinéa 453(2)(c) de la Loi et par la transmission d'une copie de l'Ordonnance d'approbation du Concordat au Registre des sociétés pour enregistrement, conformément à l'article 454 de la Loi, à ou avant la Date d'entrée en vigueur.

En fonction de l'approbation susmentionnée, les Administrateurs de la Société estiment que la Date d'entrée en vigueur du Concordat devrait se situer le ou aux alentours du 17 avril 2020. Cette date sera fixée par la Haute Cour d'Irlande.

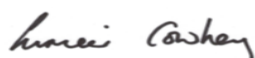
Une fois définie, cette date sera annoncée par le service de diffusion de la Bourse irlandaise. Vous pourrez également la connaître en vous rendant sur le site [www.lgimetf.com](http://www.lgimetf.com).

Pour en savoir plus, veuillez contacter :

**Legal & General Investment Management Limited**

Tél. : 0345 070 8684

E-mail : [fundsales@lgim.com](mailto:fundsales@lgim.com)



---

**Pour et au nom de  
Le Conseil d'administration de  
Legal & General UCITS ETF plc**